

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 2625

présenté par

M. Baupin, rapporteur au nom de la commission spéciale pour l'examen du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte

ARTICLE 56

À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« et sur les agences régionales de l' »

les mots :

« , sur les agences régionales de l'énergie, sur les points rénovation info service et sur les structures du réseau des espaces info ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de compléter la liste des structures opérationnelles sur lesquelles s'appuient les programmes régionaux de rénovation énergétique.